

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 15 JUIN 2015**

Préambule commun à Blonay et St-Légier-La Chiésaz

Les conseillères et conseillers communaux de Blonay et St-Légier-La Chiésaz se sont réunis dans la cour du château de Blonay. M. Bernard Degex syndic de Blonay et M. Alain Bovay, syndic de St-Légier-La Chiésaz ont présenté, tour à tour, le préavis concernant l'étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay. A la fin de la présentation, les conseils communaux se sont rendus dans leur salle de conseil respective afin de débattre et de délibérer. La soirée s'est terminée par un verre de l'amitié.

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 29 juin 2015 : le lundi 15 juin 2015

M. le Président informe les conseillères et conseillers du décès de M. Patrick Brunshwig, conseiller communal, et demande une minute de silence.

Présidence : M. Daniel Berner

La séance est ouverte à 20h10, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par M. le Président qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Il salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, les membres du Conseil ainsi que le public et la presse qui s'intéressent à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 54 Conseillères et Conseillers, Président compris.

Se sont excusés :

Mmes Pauline Burnier, Céline Morier et Charlotte Perrenoud.

MM. Jean-Luc Burgy, François Golay, Stéphane Jaquet et Roland Rapin.

Absente :

Mme Jacqueline Chamorel.

M. le Président lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
4. **PREAVIS N° 07/2015** concernant l'étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay
5. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil

- Courrier

- Lettre de démission de M. William Yoakim.
- Lettre de démission de M. William Yoakim, membre suppléant du SIGE.

- Votations du 14 juin 2015

Accompagné de l'huissier, M. le Président a procédé, vendredi 12 juin 2015, au scellement des urnes et au contrôle des procès-verbaux du SPOP relatifs aux votations du 14 juin 2015.

Résultats des votations :
Electeurs inscrits 2'979

Votations fédérales :

Objet no 1 : PMA et génie génétique

Oui 1'364

Non 205

Taux de participation : 53.47 %

Objet no 2 : Bourses d'études

Oui 457

Non 1'106

Taux de participation : 53.81 %

Objet no 3 : Fiscalité successorale

Oui 325

Non 1'267

Taux de participation : 53.98 %

Objet no 4 : Radio et télévision

Oui 996

Non 583

Taux de participation : 54.01 %

3. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs

M. Alain Bovay, Syndic, informe qu'il n'y a pas de communications.

4. PREAVIS N° 07/2015 concernant l'étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay

La commission ad hoc était composée de M. Eric Rochat, Président, Mme Kathleen Morand, rapporteuse, Mme Dominique Pasche, MM. Jean-Luc Burgy, Jean Dupraz, Philippe Karlen et Pascal Viénet.

Conclusions :

A l'unanimité, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 07/2015.

- D'approuver la démarche en vue d'une étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay et d'encourager la municipalité à continuer dans cette voie, sans préjuger de la future décision.

La discussion est ouverte :

M. Eric Rochat croit qu'après le préambule que l'on a vécu au Château de Blonay, on peut féliciter nos Municipalités pour la façon dont la démarche est entreprise. On pourrait aussi féliciter les Municipalités et les Conseils communaux précédents qui, depuis des dizaines d'années, petit à petit, rapprochent non seulement les institutions, les services mais les esprits. Il se rappelle il y a 37-38 ans et on n'aurait pas pu tenir l'assemblée que nous avons eue ce soir au Château. Les esprits étaient plus tendus et son beau-père, qui était maître de primaire supérieure à Blonay, lui parlait encore de gens qui se caillaient sur le pont de l'Oyonne entre St-Légier et Blonay. Ce temps est heureusement révolu. Petit à petit, profitant des vacances de postes, profitant d'opportunité telle que la recherche d'eau commune au sommet des Pléiades, nos deux exécutifs, avec l'appui des conseils communaux, ont mis en place une structure se rapprochant de l'idéal de la fusion, qui est « fusionnons tout d'abord les mentalités et les communes ensuite ». Le préavis dit fort bien que la fusion n'est pas un but en soi de la réflexion. Il croit que c'est important de le dire et le répéter. Mais ce n'est pas quelque chose que l'on exclu à priori de notre débat. C'est un sentiment qui lui tient à cœur puisqu'avec ses collègues de la même profession de Blonay et St-Légier, il y a longtemps que pour eux la fusion des deux communes était faite.

M. Yves Filippozzi informe que ce qui l'interpelle, sur le préavis d'intention, et en entendant les paroles des syndics, c'est l'échelle du territoire. Dans les années 1970 à 1980, la métropolisation de la Suisse était un constat avéré. A l'échelle vaudoise ou suisse romande, on parlait déjà de la métropole lémanique. Quel rapport avec Blonay et St-Légier ? Tout d'abord, il lui semble en lisant le préavis d'intention, que l'on ne voit pas pour quel projet de société on souhaite étudier toute forme de rapprochement ou éventuellement une fusion. Il serait urgent de définir les contours de ce projet de société. Il a envie de dire, au minimum, créer du lien social, ce serait déjà un très bel objectif ambitieux et pas facile à atteindre rapidement. Comme l'a dit M. Jean-Marc Nicolet, conseiller communal de Blonay, il ne faut pas confondre la représentation démocratique, que nous sommes appelés à exercer au sein du Conseil communal, par contre il va être indispensable, si nous voulons réussir quelque processus de rapprochement, éventuellement de fusion, d'associer la société civile avec des procédures participatives, cela est un gage de réussite et d'avancée. Peut-être d'avancer plus lentement mais sûrement. Il aurait envie d'entendre un membre de la Municipalité, partager le souci, que la réflexion Blonay-St-Légier doit automatiquement s'associer à une réflexion qui est à l'échelle du territoire, c'est-à-dire de la métropole suisse.

M. Alain Bovay, Syndic, apprécie d'entendre des réflexions qui vont dans le sens de la construction. Concernant la démarche participative, il pense que la Municipalité, dans cette législature, a fait des efforts dans différents projets, qu'ils sont beaucoup plus dans une démarche interactive et participative. Il se réfère à ce qu'a dit son homologue de Blonay, bien entendu, dans le cadre du projet de préavis qui sera présenté aux conseils communaux, il sera prévu une démarche participative. Concernant « agenda 21 », des séances ont été organisées, afin de faire participer la population, et il y avait une cinquantaine de personnes. Il est important que les uns et les autres se sentent porter par un projet dans lequel chacun peut se sentir intégrer même si toutes les idées ne sont pas retenues. Le projet de société qu'ils ont développé, ils le retrouvent auprès de nos jeunes. En effet, lors de la soirée des nouveaux citoyens, qui pour la première fois réunissait ceux de Blonay et St-Légier, il a demandé qui était de Blonay et il a pu se rendre compte que ces jeunes étaient éparpillés dans la salle et mélangés avec ceux de St-Légier. Un projet de société existe et c'est cette volonté de travailler ensemble, de partager des infrastructures. Comme nous ont montré les jeunes de Blonay et St-Légier qui ont fusionné. Quand on parle de métropole, nous avons un avantage et un inconvénient, car nous pourrions faire un

bloc et être très fort. Ce qui est plus important c'est de créer des attachements à une région, à une commune et de se sentir proche dans le cadre de différents projets tel que les écoles ou les crèches-garderies, et ce n'est pas toujours facile. Blonay et St-Légier ne veulent pas être la banlieue des hauts. A St-Légier, nous avons autant de place de travail que de ménages, nous ne sommes pas un village dortoir. Nos anciens ont eu raison de ne pas construire que des maisons mais de développer une zone industrielle et artisanale, afin de garder les entreprises et créer des places de travail. St-Légier, 5'100 habitants et Blonay 6'000, St-Légier, 2'000 places de travail et Blonay un peu moins, finalement nous sommes assez ressemblant. Si nous n'allons pas vers la fusion, on va certainement vers un rapprochement. Ils vont analyser ce que l'on peut faire ensemble et le projet de société va naître, à la taille de Blonay et St-Légier. Les deux Municipalités ont pris leurs responsabilités et ont entrepris les démarches, ce que les conseils communaux les ont encouragés, afin de proposer ce rapprochement.

M. Gérard Leyvraz demande s'il est possible d'organiser un scrutin afin de connaître l'avis de la population de Blonay et St-Légier.

M. Alain Bovay, Syndic, répond que le projet doit être plus concret et plus complet pour s'approcher de la population. Cela se fera dans une deuxième étape.

M. Eric RoCHAT se réfère à certaines fusions de petites communes, qui étaient peut-être plus nécessaires qu'une fusion entre Blonay et St-Légier, qui avaient plus de besoins et des difficultés de gestion et qui voient leurs populations refuser une fusion. Nos communes ont l'une et l'autre une autonomie suffisante pour s'en passer, disons plutôt une démarche d'étude qui vise à savoir si nous en tirerions profit, intérêts et si nos systèmes fonctionneraient mieux. Il estime que, tant qu'il n'y a pas un nom pour une nouvelle commune, on prend le risque qu'un projet bien pensé et bien travaillé échoue pour une simple raison de commodité, d'allure, de tradition familiale. Il croit que c'est très sage d'avancer lentement.

M. Gérard Leyvraz précise que ce n'est pas dans l'intention de soumettre la décision finale à la population mais il a aussi constaté que tous les projets de fusion ont été systématiquement refusés. Il a le sentiment que ceci vient du fait que les projets sont venus par le haut. Il y a eu des discussions au niveau des Municipalités et des Conseils communaux, qui ont fait l'unanimité, mais manifestement qui ne répondaient pas aux souhaits et besoins de la population. Le but de sa question n'était pas de dire, est-ce que définitivement les populations doivent se prononcer mais est-ce qu'elle donne un mandat d'avancer dans ces voies ou est-ce qu'il y a un blocage dès le départ. Ce qui peut faire, que tout au long du processus démocratique, il n'y ait rien dans le dialogue avec la population. La seule solution que l'on a est une proposition de fusion et on a pu voir, qu'à chaque fois, ces fusions ont été refusées par les populations. Cette démarche était pour l'initialiser et pas pour la finaliser.

Mme Rita Regamey demande, sous la forme juridique, si lorsque la fusion sera validée entre Blonay et St-Légier, et qu'une fusion sur la riviéra s'avérerait intéressante, serait-il possible de se joindre à cette nouvelle fusion ? Certaines communes ont regretté la fusion, est-il possible, sous la forme juridique, de réversibilité ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond, concernant la démarche en parallèle, qu'ils n'excluent pas leur implication dans le cadre de la gouvernance régionale car il y a quelque chose à faire dans la région. Il y a des régions qui n'ont pas fusionné mais qui ont des organisations sous forme d'agglomération et elles participent à des projets. Mais encore faut-il qu'il y ait une volonté régionale de le faire. Sur l'aspect juridique, ce qui est fait peut être défait, mais il pense que du fait que le chemin est long pour se mettre ensemble, il devrait être très long pour se défaire. Le côté juridique fera partie de la deuxième étape.

Il précise que beaucoup de gens qui arrivent dans nos communes demandent, en premier, comment fonctionne l'école car ils viennent pour sa qualité, son infrastructure. Il donne en exemple qu'il est né à Territet, mais rassure en disant que son cœur est à St-Légier. Il a grandi dans un bourg, un cœur du tourisme en Suisse. Il a continué de grandir et la commune a fusionné. Le village est mort, il n'y avait plus de commerce car l'idée était de faire la place à la voiture et de supprimer les places de parc qui étaient le long de la route cantonale. Il a vu le village mourir,

plus d'âme. Territet, Chernex, Glion, il demande s'il y a eu des constructions d'écoles sur ces communes du haut. La réponse est non. Car l'argent s'est déplacé vers le bas. Il préfère ce qui est fait à l'échelle humaine. Ce qui a été fait sur Blonay et St-Légier sont des belles choses qui n'auraient pas pu voir le jour si on dépendait des villes du bas. Il a reçu le conseil de la municipalité d'Yvorne, qui a essayé de fusionner avec Aigle, Corbeyrier et Leysin : « Il faut avancer à la vaudoise ».

M. Claude Schwab, Municipal, rappelle qu'en début de législature ils ont été contacté par une délégation de citoyens des deux communes qui leur ont demandé de travailler sur cette question. Est-elle représentative ? Il demande combien est-ce qu'il y a de bourgeois de St-Légier ? Il y en a 150 dont les naturalisés. A Blonay, il y a deux fois plus de bourgeois.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis municipal sont les suivantes, à savoir :

- D'approuver la démarche en vue d'une étude d'opportunité d'un rapprochement ou d'une fusion des communes de St-Légier-La Chiésaz et Blonay et d'encourager la municipalité à continuer dans cette voie, sans préjuger de la future décision.

Au vote, le préavis municipal no 07/2015 est accepté à l'unanimité.

5. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

Mme Anne Morier : demande au bureau du Conseil communal de bien vouloir se rapprocher du bureau du Conseil communal de Blonay, lors de commission ad hoc entre les deux communes, afin que les présidents de commission ad hoc se coordonnent.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, M. le Président clôt la discussion. La séance est levée à 20 h 50.

Le Président

La secrétaire

Daniel Berner

Chantal Colagioia